

SYNTHESE DE REUNION 05/12/2013 - COMMISSION *DONNEES* DU CNIG - SOUS-COMMISSION RTGE

REF : Mission Appui CNIG 13.1003

DATE : 05/12/2013

Objet : Réunion de la sous-commission *Référentiel à Très Grande Echelle* du CNIG.

Date et lieu : Le 05/12/2013 de 13h30 – 16h30, salle Hurault-Dufour IGN Saint-Mandé
73 avenue de Paris (Val-de-Marne).

Ordre du jour, Présentations entre 13h30 et 15h00 :

- 1- Mandat de la sous-commission *RTGE* – P.Lory (IGN - Mission Appui CNIG),
- 2- Introduction et contexte - Yves Riallant (Afigéo),
- 3- Mise en œuvre d'un *RTGE* à la ville de Nanterre - Emilie Parrain (cellule géomatique Nanterre),
- 4- Point de vue d'un syndicat départemental - Joël Rivallan (SDAEP, Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor),
- 5- Point de vue de la Lyonnaise - Mohamed Ben.Zekri (Lyonnaise des Eaux),
- 6- Point de vue d'ERDF - Christian Auneau (Électricité Réseau Distribution France),
- 7- Retour sur l'expérimentation d'Orléans - Nadine Poisson (DSI, Ville d'Orléans),

Echanges de 15h30 à 17h00 :

8. Rappel des objectifs - Yves Riallant (Afigéo),
9. Débat des participants,
10. Exposé de la méthode de travail - Yves Riallant (Afigéo).

Document joint :

- Les 6 présentations et le mandat de la sous-commission *RTGE*.

Liste de diffusion

Participants - Organisme	Participants - Organisme
Christian Auneau – Erdf Distribution	Matthieu Le-Masson - IGN DPC
Jean-Bertrand Dubus – Rte France	René Gaulion – FNCCR
Michel Ségard - IGN DPC	Charles Antoine Gautier - FNCCR
Riallant Yves – Afigéo	Jérôme Teixeira – SI17 AMF
Pierre Nguyen-Trong - Grdf	Gilles Costa – Ordre des Géomètres experts OGE
Deneux Frédéric - CRAIG Auvergne	P.Bézard-Falgas – Géofoncier OGE
Gaillac Sébastien - CRAIG Auvergne	Nicey Suzanne - Afigéo
Joel Rivallan - SDAEP des Côtes d'Armor	Eric Thalgot – Groupe FIT
Julien Varjabetian - Rff	Eric Becquet - AITF Nantes Métropole
Maeve De-France – Veolia eau	Jean Boesch – MEDDE DGPR
Thierry Marmeys – Grtgaz	Angéline Mercier - Ville d'Orléans
Marc Develey – Grtgaz	Poisson Nadine - Ville d'Orléans
Mohamed Ben Zekri - Lyonnaise-Des-Eaux	Pascal Lory - IGN – DPC Appui CNIG
Yves Roynard - Ratp	Emilie Parrain – Ville de Nanterre
Lucie Mourgues - Ratp	

Date	Visa	Nom	Organismes
Validation	23/10/2013	Y.Riallant	Animateur sous-commission <i>RTGE</i>

1. Rappel du mandat de la sous-commission par P.Lory : la sous-commission RTGE place son action dans le cadre du CNIG et plus particulièrement de la commission données, présidée par Dominique Caillaud. Son mandat est de définir à l'échelon national, le cadre technique financier et organisationnel du futur RTGE.
2. Introduction et contexte: les enjeux notamment économiques liés aux réseaux enterrés sont rappelés par Yves Riallant (voir présentation en PJ).
3. Le Référentiel topographique à Très Grande Echelle (RTGE) de la ville de Nanterre : Emilie Parrain présente le RTGE de Nanterre sous ses aspects technique, financier et organisationnel (voir présentation en PJ). Les partenariats avec les aménageurs, et le rôle d'ensemblier de la ville, sont notamment mis en exergue. Les gains financiers, et de temps également, liés à la mise en place d'un référentiel mutualisé, sont exposés.
4. Connaissance patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement, le point de vue du Syndicat Départemental des Côtes d'Armor : En introduction Joël Rivallan rappelle le nombre important des acteurs (voir présentation en PJ), et le fait que les collectivités restent propriétaires de leurs patrimoines. Jusqu'à une époque récente, le cadastre était souvent utilisé comme fond de plan pour les réseaux d'eau et d'assainissement, les plans sont cependant plus précis aujourd'hui. Il y a nécessité d'un référentiel unique.
5. Point de vue de la Lyonnaise des eaux, cartographie des réseaux d'eau et d'assainissement (voir présentation en PJ) : Mohamed Ben Zekri rappelle qu'il est compliqué de travailler avec 2.500 contrats différents, à cette difficulté du morcellement s'ajoute celle de la durée qui est courte (moyenne de 6 ans à 12 ans maximum), ce qui n'incite pas à l'investissement de l'opérateur dans le fonds de plan. Il faut définir le fonds de plan (RTGE), une norme doit être établie, un modèle.
6. ERDF et la cartographie des réseaux électriques (voir présentation en PJ) : Christian Auneau expose l'ampleur de la question pour ERDF avec 557 000 km de réseaux souterrains. ERDF a constitué une cartotheque de plans de DAO qui sont des plans de voirie comprenant principalement : angles de bâti, bord de trottoirs qui permettent de localiser les réseaux. Le fonds de plan représente 80% du livrable. Il y a aujourd'hui nécessité d'une cohérence forte entre des levés de précision des réseaux et un fonds de plan de précision compatible, le seul géo référencement des réseaux ne suffit pas. La solution cible réside dans l'interopérabilité, donc un référentiel commun géré par la collectivité et mis à disposition des partenaires. ERDF propose d'étudier une solution de partage, multi partenaires, pour un fond de plan mutualisé à concevoir.
7. L'application de la réforme des travaux a proximité des réseaux (dt-dict), le témoignage de la ville d'Orléans, site pilote : Nadine Poisson présente l'expérimentation réalisée à Orléans (voir présentation en PJ). L'ossature du RTGE repose sur un canevas de points géodésiques, 2000 points issus d'une densification du réseau IGN. Le fonds de plan lui-même est constitué de ce qui visible sur la voirie (notamment le relevé topographique précis et exhaustif de

tous les affleurants de réseaux), avec les angles de bâtiments également. Ce fonds de plan très complet (mais ne couvrant que la commune et pas l'EPCI) n'est malheureusement pas utilisé par tous y compris en interne.

8. Rappel des objectifs : Yves Riallant rappelle le contenu de la réforme ; « le fond de plan employé est le meilleur lever régulier à grande échelle disponible, établi et mis à jour par l'autorité publique locale compétente », et les préconisations du MEDDE : « chaque exploitant devra à l'avenir se rattacher à une démarche collective et mutualisée de mise en place d'un fond de plan géo référencé à grande échelle commun à tous les exploitants publics et privés de réseaux ». Pour les réseaux de distribution qui traversent les agglomérations très urbanisées, la qualité des fonds de plans utilisés pour représenter le tracé des réseaux est fondamentale. Le coût de création et de mise à jour de fonds de plans précis n'est pas accessible à un exploitant de réseau seul. Il convient de développer les démarches mutualisées de financement de ces fonds de plans qui prennent alors la forme de banques de données urbaines (BDU) sur lesquelles peuvent être superposées un nombre important de données cartographiques utiles.
9. Débat des participants : Les participants conviennent du fait qu'il faut un standard de contenu pour le RTGE. Sur l'aspect des besoins, ces derniers ne sont pas forcément identiques en zones urbaines et hors de ces zones, les zones urbaines d'aujourd'hui ne sont notamment pas toutes couvertes par des BDU. Des expérimentations sont en cours ou démarrent, notamment en Auvergne sur Aurillac, avec des outils comme le Lidar terrestre et les PVA haute résolution, ou en Charentes maritimes. Les conclusions seront disponibles en 2014, à ce jour les fonds de plan de référence imaginés peuvent être raster comme vecteur. La réglementation est rappelée sous ses deux aspects : d'une part les réseaux qui doivent être cartographiés de façon précise par les exploitants, et d'autre part le fonds de plan à grande échelle mutualisé, établi et mis à jour par l'autorité publique locale compétente. Au vu des initiatives qui fleurissent un peu partout sur le territoire, saluées par tous, il semble pertinent que les données RTGE exhaustives soient produites plutôt en local (hors référentiel), mais que la gouvernance soit plutôt de niveau intermédiaire entre EPCI et national (régional ? Départemental ?). Cependant, il s'avère également important de définir un standard, ou une norme, support des échanges, vers lequel converger, au niveau national, et un référentiel socle commun avec une gestion des mises à jour établie. Le moment semble idéal pour définir le standard car le territoire national est encore très peu couvert en très grande échelle. Il est décidé de mettre en place différents groupes de travail qui vont avancer sur les sujets suivants :
 - Standard ou norme, référentiel,
 - Gouvernance & subsidiarité, observatoire national RTGE,
 - Mutualisation, échange de bonnes pratiques, outils du futur.